

**19^{ème} Salon des Arts et du Feu - « Ilot des créateurs d'Occitanie »
Martres-Tolosane**

Prix du jeune créateur 2019

Contexte du « prix du jeune créateur » pour les membres de l'ilot des créateurs

❖ Le stand collectif « ILOT DES CREATEURS D'OCCITANIE » organisé par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne accueille des artisans de la région Occitanie sélectionnés sur le double critère :

-installé depuis moins de 6 ans et n'ayant jamais participé au salon des arts et du feu.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités du « prix du jeune créateur » des artisans d'art présents sur l'ilot des créateurs d'Occitanie.

Règlement du concours du « prix du jeune créateur »

- ❖ les artisans retenus dans l'ilot des créateurs doivent concourir au « prix du jeune créateur ».
- ❖ chaque artisan réalisera, en fonction de ses savoir-faires, une œuvre sur le thème de Martres Tolosane (cité gallo romaine, cité bastide-circulaire, cité métiers d'art, cité faïencière, ...)
- ❖ les œuvres devront être des réalisations uniques, entièrement conçues et fabriquées par les artisans.
- ❖ les œuvres seront exposées sur l'espace de l'ilot des créateurs dans une présentation définie par les organisateurs. Elles pourront être vendues durant le salon. Toutefois, les œuvres devront rester sur place jusqu'au dimanche soir à 18h.
- ❖ un jury composé de professionnels, sélectionnera le vainqueur du concours. Le jury pourra se réserver le droit de ne pas attribuer le prix 2019 si les œuvres ne sont pas au niveau des exigences définies par les organisateurs. Il sera seul souverain dans ses décisions, et ceci sans recours possible.
- ❖ les artisans participants resteront propriétaires de leur œuvre. Le gagnant du prix pourra toutefois, s'il le souhaite, faire don de son œuvre à la mairie de Martres Tolosane. Dans cette hypothèse un contrat de cession de l'œuvre et des droits d'auteur afférents sera signé entre les deux parties. L'œuvre donnée à la mairie de Martres Tolosane sera visible et/ou exposée régulièrement notamment sur le salon des arts et du feu de l'année suivante, à l'office de tourisme, ou à la mairie.
- ❖ les organisateurs disposeront du droit à l'image sur les œuvres réalisées pour leur communication et celles de leurs partenaires agréés.

Prix et remise des prix

- ❖ le prix du jeune créateur 2019 offert par la ville de Martres Tolosane sera :
La participation gratuite au salon des arts et du feu 2020
- ❖ le prix du jeune créateur 2019 sera remis au gagnant durant le salon des Arts et du Feu, le dimanche 3 novembre à 12h.

Validité du règlement

- ❖ le présent règlement est valide pour toute la durée de l'édition 2019 du salon des arts et du feu. Il est disponible auprès des organisateurs et à la mairie de Martres Tolosane.

Fait à Martres Tolosane, le 20 juin 2019, les organisateurs

**La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne**